CSV FRAKTIOUN

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
11 AVR. 2019
626

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 11 avril 2019

Par la présente, j'ai l'honneur de vous Informer que, conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de l'Education nationale.

Au début de chaque nouveau cycle d'apprentissage de la scolarité obligatoire (cycles 2.1, 3.1, 4.1 ainsi qu'en 7 et 5 de l'ESC/ESG), le *Luxembourg Centre for Educational Testing* (LUCET) est chargé de faire des dites « Épreuves Standardisées » (ÉpStan) qui permettent de savoir si les objectifs de formation du cycle d'apprentissage précédent ont pu être atteints. Les tests contiennent des tâches de trois niveaux de difficulté : en-dessous du niveau socle, niveau socle et niveau avancé. Le niveau socle représente le critère minimum à atteindre.

Dans ce contexte, je veux poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale :

- Pour l'année 2018/2019, combien d'enfants ayant participé aux épreuves standardisées aux cycles 2.1, 3.1 et 4.1 ont atteint le niveau socle respectif ? Combien d'enfants ne l'ont pas atteint ?

- Etant donné que la décision d'un éventuel allongement de cycle ne peut être prise qu'au terme des différents cycles, quelles sont les conséquences des épreuves standardisées respectivement quelles sont les conséquences concrètes pour les enfants n'ayant pas atteint le niveau socle du cycle correspondant ?

- Est-ce qu'une analyse concrète a été conduite sur l'efficacité du principe de l'allongement de cycle ?

- Le Ministre n'estime-t-il pas opportun de pouvoir prendre la décision d'allongement de cycle au cours de *chaque* année de cycle en question dans le but de remédier plus tôt à d'éventuelles difficultés scolaires de l'enfant concerné ?

- A l'école fondamentale, les bulletins se fondent sur une évaluation par compétences. Au cycle inférieur de l'enseignement secondaire coexistent l'évaluation par compétences et l'évaluation chiffrée, alors qu'au cycle moyen et supérieur de l'enseignement classique l'évaluation est uniquement chiffrée. Pour la formation professionnelle, la réforme prévoit que chaque compétence sera évaluée par une note chiffrée.

Dans ce contexte, Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas opportun d'adapter aussi l'outil d'évaluation à l'enseignement fondamental pour rendre les documents plus lisibles et plus transparents tant pour les élèves et les parents, que pour les enseignants ?

- Ne serait-il pas opportun de définir de manière plus précise les objectifs de formation du cycle d'apprentissage (« Lernzieler ») pour que les élèves et les parents puissent, à la fin du cycle, mieux identifier si les objectifs ont été atteints ou non ?

- Selon le programme gouvernemental, les bilans seront digitalisés et les différentes méthodes d'évaluation seront analysées dans le but de les rendre plus compréhensibles « *pour toutes les parties concernées* ». Monsieur le Ministre peut-il nous donner des précisions à ce sujet ?

- L'organisation de l'école fondamentale en cycles est-elle aussi évaluée ?

- Quels sont les avantages par rapport à une organisation par année scolaire ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite Considération.

Martine Hansen

Députée

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 29 mai 2019

Monsieur le Président de la
Chambre des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 626 de Madame la Députée Martine Hansen

Permettez-moi tout d'abord de donner quelques explications sur les « Épreuves Standardisées » (ÉpStan) et leur objectif.

Il est primordial de rappeler que les ÉpStan servent d'outils de monitoring scolaire et d'évaluation du système éducatif luxembourgeois. Ces tests évaluent de manière standardisée les compétences dans les domaines-clés de la formation scolaire. Plus précisément, les ÉpStan permettent de contrôler une fois par an, et ce au début des cycles d'apprentissage subséquents, donc aux cycles 2.1, 3.1, 4.1 ainsi qu'en 7e et 5e de l'ESC/ESG, pour tous les élèves des niveaux d'études correspondants, si les objectifs de formation, voire les socles définis à ce stade par le Plan d'études pour le cycle d'apprentissage précédent, ont pu être atteints. Ces tests suivent donc de quelques mois le développement des compétences acquises lors du cycle d'apprentissage antérieur et ne sauraient par conséquent être pris en compte dans la cadre d'une décision d'allongement de cycle ou d'orientation scolaire.

L'honorable Députée s'interroge sur le pourcentage d'élèves ayant atteint le niveau socle à l'enseignement fondamental. L'orientation scolaire à la fin du cycle 4.2 informe sur le nombre d'élèves n'ayant pas atteint le niveau socle à la fin de leur scolarisation à l'enseignement fondamental, alors qu'une orientation vers la voie de préparation de l'Enseignement Général s'applique à ces élèves. Le pourcentage de cette population a baissé de l'année 2016/2017 à l'année 2017/2018 de 15,0% à 12,2%.

Orientations vers l'enseignement secondaire	7e P (voie de préparation)	7e G (ES général)	7e C (ES classique)	Cycle 4 rallongé
2016/2017 (5 136 élèves de l'enseignement fondamental)	15,0 %	47,9 %	36,7 %	0,4 %
2017/2018 (5 094 élèves de l'enseignement fondamental)	12,2 %	48,6 %	38,7 %	0,5 %

Une autre source d'information provient des résultats des bilans de fin de cycle des élèves établis par les titulaires de classe. Ainsi, les pourcentages des élèves n'ayant pas atteint le

29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg
Tél. (+352) 247-85100
Fax (+352) 247-85113
info@men.lu
www.men.lu
www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

127-000188-20040816-FR

niveau de base pour les cycles 2.2 et 3.2 pour l'année scolaire 2017/2018 se présentent comme suit :

Résultats des bilans de fin de cycle	Cycle 2.2	Cycle 3.2	Cycle 4.2
Mathématiques (nombre et opérations)	3,07 %	6,68 %	8,31 %
Mathématiques (situations-problèmes)	7,31 %	16,72 %	22,55 %
Compréhension de l'écrit en allemand	5,78 %	10,11 %	13,34 %
Compréhension de l'oral en allemand	3,57 %	7,04 %	11,84 %
Compréhension de l'écrit en français	/	6,93 %	12,15 %

Les résultats des bilans de fin de cycle ainsi que l'orientation à la fin de l'enseignement fondamental présentent une image plutôt cohérente par rapport à l'évaluation des élèves et les niveaux atteints.

La situation est différente en tenant compte des résultats des ÉpStan. Des écarts substantiels sont à constater entre les évaluations établis par les enseignants et les résultats des ÉpStan. Cet état de choses est constaté depuis le début de la mise en place du dispositif.

Le pourcentage des élèves n'ayant pas atteint le niveau socle selon les ÉpStan varie entre 17% et 51% selon les matières testées. Le détail des résultats nationaux ÉpStan est librement accessible sous http://dashboard.epstan.lu.

Les différences entre les résultats des bilans de fin de cycle et des ÉpStan sont d'ordres technique et curriculaire. Elles s'expliquent notamment par le fait que les normes employées divergent, alors qu'un rééquilibrage n'a pour l'instant pas été effectué afin de ne pas impacter l'étude longitudinale en cours.

La fixation de standards éducatifs, voire de socles de compétences, est typiquement un processus itératif entre la théorie et l'empirie, et finalement le produit d'un consensus. Ledit processus s'inscrit sur le long terme et présente un caractère évolutif, alors que dans l'élaboration des socles actuels, il faudra sans doute se pencher sur le « standard-setting ».

Quant à l'allongement de cycle, celui-ci sert à donner aux élèves le temps nécessaire pour atteindre les socles prévus à la fin de chaque cycle. Après un allongement du cycle, pour chaque élève qui n'a pas encore atteint ces objectifs, un plan de prise en charge individualisé doit être établi. À noter que le nombre des rallongements de cycle est très réduit au cycle 4 où il est prononcé seulement dans des cas exceptionnels ; par contre il est assez élevé au cycle où les fondements des futurs apprentissages sont posés.

Je renvoie au commentaire de l'article 22 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental :

« Les deuxième, troisième et quatrième cycles ont une durée de deux années et correspondent aux six années de l'enseignement primaire actuel. Les cycles se substituent à la traditionnelle répartition en années scolaires. En principe, le nombre d'années disponibles

n'augmente pas quand on passe d'un cursus structuré en années à un cursus organisé en cycles, cependant des échéances plus éloignées permettent de varier le rythme. Les cycles doivent permettre une organisation de travail plus souple et rendre possible une prise en charge plus intensive et plus suivie des élèves, de ceux qui sont en difficulté, mais également de ceux qui ont la motivation et les capacités d'aller plus vite et plus loin. Voilà pourquoi l'enseignant doit mettre régulièrement à jour le bilan des connaissances et compétences de chaque élève, puis rechercher à chaque étape la meilleure voie pour faire progresser chaque élève vers l'objectif visé. La forme la plus naturelle de l'organisation en cycle est évidemment la classe qui regroupe des élèves de deux années d'études consécutives. Cette organisation est possible dans une classe sous la responsabilité d'un seul titulaire autant que dans des classes fonctionnant sous la responsabilité d'une équipe pédagogique qui se partage les élèves de plusieurs classes. »

Les bilans intermédiaires servent de base de communication avec les parents ; lors des entretiens individuels entre enseignant et parents (et le cas échéant, l'élève), le point est fait sur les apprentissages de l'élève. Étant donné qu'il s'agit ici d'une situation interactive entre école et maison parentale, j'estime que les parents sont beaucoup mieux informés sur les progressions de leur enfant qu'ils ne le seraient par présentation d'une notation chiffrée.

Les objectifs de formation de chaque cycle (« Lernzieler ») figurent de façon explicite au règlement grand-ducal du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental, tel qu'il a été modifié ; les principaux objectifs à atteindre par cycle figurent également dans les bilans intermédiaires.

Après une phase de mise à l'essai d'une version électronique des bilans intermédiaires, il est prévu de généraliser l'utilisation des bilans à partir de la rentrée 2019/2020. Dans un souci d'économiser les ressources naturelles, il est prévu de transmettre les bilans aux parents sous forme électronique après l'entretien prévu à cette fin. Une version imprimée sera toutefois éditée pour les parents qui en font la demande expresse.

Conformément au programme gouvernemental, dans l'enseignement fondamental, l'organisation en cycles scolaires, le fonctionnement des équipes de cycle et le travail en cycle seront évalués par l'observatoire de la qualité scolaire.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse